OFFICIEL. TÉLÉGRAPHE

INTÉRIEUR. EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 13 juin-

Sa Majesté l'Impératrice-Reine et Régente a reçu les nouvelles suivantes de la situation de l'armée au 7 juin.

Le quartier-genéral de S. M. l'Empereur ctait à Bunzlau. Tous les corps d'armee étaient en marche pour se rendre dans leurs cantonnemens. L'Oder ctait couvert de bateaux qui descendaient de Breslau à Glogau, chargés d'artillerie, d'outils, de farines et d'objets de toute espece pris à l'ennemi.

La ville de Hambourg a été reprise le 30, de vive force. Le prince d'Eckmuhl se loue spécialement de la conduite du général Vandamme. Hambourg avait été perdu, pendant la campagne précedente, par la pusillamnite du genéral Saint-Cyr: c'est à la vigueur qu'adéployée le genéral Vandamme, du moment de son ar rivée dans la 32.e division militaire, qu'on doit la conservation de Brême, et aujourd'hui la prise de Hambourg. On y a fait plusieurs centaines de prisonniers. On a trouvé dans la ville deux ou trois cents pieces de canon, dont 80 sur les remparts. On avait fait des travaux pour mettre la ville en état de défense.

Le Danemarck marche avec nous : le prince d'Eckmuhl avait le projet de se porter sur Libeck. Ainsi la 32.e division militaire et tout le territoire de l'Empire sont entièrement delivres de l'ennemi.

Des ordres ont été donnés pour faire de Hambourg une place forte : elle est environnee d'un rempart bastimune, ayant un large fasse plein d'eau, et pouvant être couvert en partie par des inondations. Les travaux sont dirigle de maniere que la communication avec Harbourg se fasse par les fies en tout tems.

L'Empereur a ordonne la construction d'une au tre place sur l'Elbe , à l'embouchure du Havel. Knengstein , Torgae , Wittemberg , Magdebourg , la place du Havel et Hambourg, completteront la defense de la ligne de l'Elbe.

Les ducs de Cambridge et de Brunswick , princes de la maison d'Angleterre, sont arrivés à tems à Hambourg pour donner plus e relief au succès des Français. Leur voyage se réduit à ceci : ils sont arrives et se sont sauvés.

Les derniers bataillons des cinq divisions du prince d'Eckmuhl, les quelles sont composées de 72 bataillons au graud complet, sont partis de Wesel.

Depuis le commencement de la campagne, l'arm'e française a délivré la Saxe, conquis la moitié de la Silesie, occupé la 32.e division militaire, confondu les esperances de nos conemis.

le 15 juin.

S. M. l'Impératrice-Reine et Pégente, a reçu les nouvelles suivantes de la situation de l'armée, au 10

L'Empereur était arrivé le 10, à quatre heures du

LANGUE ILLYRIENNE.

DEUTSCH = SLOVENISCH = LATEINISCHES, WORTERBUCH SLOVAR NEMSEKO - SLOVENSKO - LATINSKI, e'est à dire, Dictionnaire allemand-slave-latin, par le professeur Valentin Vodnik.

PROSPECTUS.

Une des choses qui se sont opposées jusqu'ici à la composition d'un bon Dictionnaire Slave, c'est le vague même de cette entreprise. On sent combien doit varier dans toutes ses modalités possibles une langue qui se parle depuis l'Adriatique à la Baltique et de la mer Noire à l'Océan septentrional, sous la tente du jannissaire et sous la hutte du Kamskadhale, et qui a nécessairement reçu des différentes influences d'une civilisation plus ou moins développée autunt d'aspects particuliers, sinon sans perdre tout-à fait ses radicaux, au moins en les développant ça et là suivant l'esprit des langues qu'elle trouvait à sa portée et qui se parloient quelquefois concuremment avec elle. Ces mo difications se font sentir surtout dans la vocale des racines qui est à la vérité de si peu d'importance que dans beaucoup de langues on a negligé de l'écrire: mas puisque ce n'est pas l'usage chez nous, que fera le vocabuliste slave, qui a, par exemple, à représenter le mot Canis par son analogue ? Employera-t-il le pas des Dalmates , comme M. Voltiggi, ou le pos des lusaciens, attesté par Frencelius, ou le psa de je ne sais quel dialecte, recueilli par Bella, ou le per des Bohemes que je lis dans les savantes dissertations de M. Appendini? Adoptera-t-il ces quatre combinaisons, et vingt autres que j'ignore, sans exception et sans choix? Dans le premier cas, son dictionnaire ne sera plus le dictionnaire slave, mais celui d'un dialecte particulier qu'il falloit déterminer. Dans le second cas, son dictionnaire ne sera qu'une polyglotte indigeste, fastidieuse et inutile.

matin , à Dresde. La Garde à cheval y était arrivée à midi. La garde à pied y était attendue le lendemain 11.

S. M., arrivee au moment où on s'y attendait le moins, avait ainsi rendu inutiles les préparatifs faits pour sa réception.

A midi, le roi de Saxe est venu voir l'Empereur qu'on a logé au Faubonrg dans la bille maison Marcolini, où il y a un grand appartement au rez-de-chaussée, et un biau parc; le palais du roi qu'habitait precédemment l'Empereur n'ayant pas de jardin.

A sept heures du soir, l'Empereur a reçu M. de Kaas, ministre de l'intérieur et de la justice du roi de Danemarck.

Une brigade danoise de la division auxiliaire mise sous les ordres du prince d'Eckmuni, avait le 2 juin pris possession de Lubeck.

Le prince de la Moskowa était le 10 à Breslau; le duc de Trévise à Glogau; le duc de Bellune à Crossen; le duc de Reggio sur les frontières de la Saxe et de la Prusse, du côté de Berlin. L'armistice avait été p blié par tout Les troupes fusaient des préparatifs pour asseoir leurs baraques et camper dans leurs positions respectives, depuis Glogau et Liegnitz, jusqu'aux frontières de la Bohème et à Goerlitz.

NAPOLEON, etc. etc.

Nous Gouverneur Général des Provinces
Illyriennes.

Considérant qu'il importe de vérifier les titres en vertu des quels il est exercé des droits d'usage par les communes ou particuliers dans les forêts impériales de ces provinces.

Considérant qu'il n'est pas moins nécessaire de déterminer les régles auxquelles seront astreints les usagers pour l'exercice de leurs droits;

Sur la proposition de l'Intendant Général, Avons arrêté et arrêtons.

Article s.er.

Les communes et particuliers qui se pretendront fondés par titres ou possession en droits de patorage, paccage, chaussage et autres usages de bois, tant pour batiments que pour reparations dans les forêts imperiales ou qui reclameraient la propriété des forêts réputues impériales, seront tenus, dans les trois mois qui suivront la publication du present arrête, de produire tous recépisses aux secretariats des intendances dans l'arrondissement des quelles les forêts pretendues grevees des dits droits se trouvent situées, les titres ou actes possessoires dont ils inférent l'existence, si non, et ce délai passé, désenses leur seront faites de continuer l'éxercice des dits droits à peine d'être poursuivis et punis comme délinquants forestiers.

Art. 2.

Chaque commune où particulier réclamant devra joindre au titre qu'il fournira, une requête en langue française, dans laquelle sera spécifié le genre de droit réclamé.

Art. 3.

Les communes ou particuliers dont les droits d'usage ont été reconnus et fixes par les conseils d'Intendance, sont dispensés de la formalité prescrite par les articles précédents.

Art. 4.

La vérification des titres est confide aux conseils d'Intendance, dont fait portie le conservateur ou l'inspecteur forestier local, la traduction des titres en français, si elle est jugée nécessaire sera faite à la diligence du conseil, et les frais en seront supportés par les reclamans.

Art. 5.

Tous les titres tant se propriété que d'usage devront être verifiés avant le 1,er janvier 18.4.

Al. le professeur Valentin Vodnik a done donné la marque d'un execilent goût en nous annonçant qu'il restrei, gnoît le choix des mots qui doivent entrer dans sen dictionnaire à un dialecte bien circonscrit, celui que l'on appelle proprement le Carnique, et qui se parle en carnio-le, en Carinthie, à Trieste et à Gorice, sans aucune modification. Il en résultera que nous saurons parfaitement à quoi nous en tenir sur une les grandes divisions dela langue stave, et sur celle, par parenthes, que les lexicographes ont le moins considérée jusqu'ici, quoiqu'elle po te tous les caractères d'une grande antiquité et d'ane purets autoratone, a tel point qu'elle est regardée par quelques savans comme le type de toutes les autres.

La nomenclature de M. le professeur Vodnik est tirée du dictionnaire : Adelung; ce qui rendroit son dictionnaire exclusiveme ... opre à une mation, s'il ne lui étoit pas facile de réméder à cet monvénient, qui est plus ou moins celui de tous les dictionnaires de langues

modernes, en terminant l'ouvrage par un index verborunt qui renverra de la nomenciature latine à la nomenciature allemande, et qui mettra par conséquent celleci même à la portée de toute l'Europe savante. En attendant, comme cet avantage ne s' tendra pas jusqu'à l'introduction, j'ai cru devoir en joindre ici une tradaction latine, propre à faciliter à tous les lecteurs la connoissance de cet important travail, qui me paroit, sous tous les rapports très homorable pour la Carniole en particulier, pour l'illyrie en général; très avantageux pour les lettres, et très digne de la protection et des encouragemens de ceux qui les aiment et de ceux qui les cultivent.

Lexicon istud, a se hos annus septem pubblicari promissum, et multis desideratum, eo provenit, ut duohus ab hinc mensibus praelo condaci certe possit.

C neinet puram dialectum Slovenicam Vinidorum Carni lae, Styrie, Carinthiae, Tergesti et Goritise tanto numero vocabulorum, quantum auctori ibidem colligere licuit, emocchyr autant

Art. 6. day make the

A l'avenir il ne pourra être exercé aucun droit d'usage par les communes ou les particuliers , que sous la surveillance et après assignation prealable des agens forestiers, en conformité des ordennances en vigueur de 1529 , 1540 et 1583 etc.

Art. 7.

Il est defendu auc usagers de vendre , donner , ou permuter les bois à eux delivrés et d'en disposer autrement que pour leurs besoins à peine de privation de leurs droits et d'amende. Ordonnances de 1333, 1376, 1402 et 1526.

Art. 3.

Les lois forestieres, reglemens, ordonnances, arrêtés des consuls, avis du conseil d'Etat, arrêtés de la cour de cassation etc. en vigueur dans l'empire, seront egalement suivis par les tribunaux de ces provinces?

Por Art. 9.

Le présent arrêté sera imprimé dans les langues en usage dans ces provinces, publis et affiche à la diligence des Intendans par tout où besoin sera.

and an open darl a Art. to. o zero to cave

L'Intendant général est charge de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gorice le 10 join 1813.

Signe le duc D'AERANTES.

Par S. E. le Gonverneur general L'auditeur au conseil d'élat Secrétaire du gouvernement

Signe A. Haim.

NAPOLEON, etc. etc.

Nous Gouverneur Général des Provinces Illyriennes.

Considérant que la grande quantité des batimens ennemis qui se tiennent constamment sur les côtes, rend la navigation extrêmement difficile.

Considérant qu'il est presqu'impossible que les batiments de commerce, réunis en convois, se rendent d'en port à l'autre, sans attirer l'attention de l'ennemi, et sans se compromettre, eux et les batiments de guerre servant d'escorte.

Sur la proposition du chef supérieur de la marine, Avons arrêté et arrêtons.

The state and the samparticle ler. sold mon

A compter du 20 juin courant, la navigation en convoi est suspendue sur toutes les côtes des provinces Illyriennes, et ne reprendra son cours qu'en vertu d'une nouvelle décision.

action of the tag to Art. 2. I all the annual

Les commandants des divisions de flottille, les commandants particuliers des batimens de guerre, les chefs militaires et des mouvemens, les sous commissaires et autres agents de la marine ne permettront sous aucun pretexte à des batiments de commerce réunix dans un port, d'en partir ensemble pour quelque destinution que ce soit. I'd est and to andi tes autores

rement dans um port ofgilla Aront a l'abri.

Dans les ports où il ne se trouve point d'agent de la marine les commandans militaires, les autorités locales, les proposés des douanes, ou les députés de la sante devront tenir la main à l'execution de l'article ci dessus.

nom de ce sorti Les pes stAte pourrent, correr de

Il ne sera accorde d'escorte à d'autres batiments qu'à ceux charg's de vivres ou autres munitions destines pour l'approvisionnement des places. Ces escortes seront demandées aux commandants de flottille ou aux ch fe militaires dans les ports, qui auront soin de s'entendre avec les commissaires des guerres pour que les chargements n'ayent pas lieu tous ensemble, et que les batiments puissent être divisés de manière à ne naviguer réunis qu'en très petit nombre et à pouvoir par ce moyen se rendre avec le plus de sorêre à leur destination. Les entrepreneurs des vivres devront aussi

adeo ut plura quam triginta milita vocum germanicarum sensu adaequato slovenice reddita, in super et pheases germanione a slovenicis et latinis differentes, ac varius sensus synonymicus, garietasque deceminationum inde nascens, vocibus addita, in ipso reperiantur.

Alphabetum, vacabula, et orthographia germanica sunt-J. Christophori Adelung veleberrimi Saxoniae lexicographi, copia tamen slovenicarum vocum effusior poposcit, ut et superioris Teutoniae vocabula intersererentur, quae ascerisco ab adelungianis discernuntur.

Coaluit hoc opus ex quartuordee m fere vocum communium millibus, a Blosio Kumerdej, etementarious sonolis quondam praefecto, conscriptis; accesserunt ope nostrorum naturatis historiae studiosorum nomina piscium et fossitium multa, avium 230, arborum aliarumque plantarum u tra 550 , pierumque ordine et nomenclatura Linnaeana digesta, et per appendices pequitares in fine operis adnexa; cetera collegit auctor ex variis in praefatione operis indicandis fon-

tibus, et ex ore populi, inter quae sex millia, ut mivimum, v cabulorum technicorum exstant, et quarum multa pecutiaribus itidem adpendicibus obtutus proponuntur.

Auctor, cu non solum forma libri elegans , verum etiam communis eruditorum utilitas curae fuit, cuncta vocabula, quae latine reddi possunt, clarioris significatus gratia sermone latio interpretatus est, interseruitque permultas ceteris Slavis non Vinidis usitatas voces eas, quae a nostrisdifferunt.

Additum his novis folium exhibet formam , chartam , typos, institutionem et rationem interiorem hujus lexici, quod quam in praegrande facile crescet volumen, hanc ob rem duobus tomis sepirarim edendis ita absolvetur, ut nihilominus, cui aliter visom fuerit commodius, ambo queant compingi uno tegumento.

Quoniam vero editionem tanti, tamque sumtuosi operis fortunae auctoris non ferunt, confugiendum ipsi fuit adreemployer pour leur service des batiments de petites dimensions qui tirant peu d'eau, sont moins exposés à tomber au pouvoir de l'ennemi.

so almanifed tel as Att. 5.

Les batiments du pays qui sont pour leur compte, les transports de grains d'un port à l'autre ou du continent aux isles, et qui jusqu'ici avaient été assujettis à une escorte, navigueront isolément; mais ils ne pourront se réunir plus de trois ensemble, et pour assurer leur arrivée au port de destination et empécher autant que possible qu'ils tombent au pouvoir de l'ennemi, ou qu'ils lui soient livrés, les patrons seront obligés de prendre au port du depart independamment des pieces ordinaires, une permission de sortir qui leur sera délivice par l'autorité maritime, dans les poets où il se trouve des agens de la marine et par les commandans militaires ou autres mentjonnés à l'Art. 3. dans les ports ou la marine n'a point d'agens.

Art. 6.

Ces permissions ayant pour but d'empêcher les batiments de mettre en mer lorsque l'ennemi est en prisence et pourrait les inquieter, elles ne seront déliviées que sur la certitude acquise par les rapports faits, que le passage est libre et que les bat mens peuvent arriver surement dans un port où ils seront à l'abri.

Art. 7.

Pour éviter que les patrons abusent de ces permisions, et n'entreprenent avec celles qu'ils recevront au port du départ, un trajet long pendant le quel ils pourraient courir des risques, elles ne leur seront données que pour se rendre au port le plus voisin et porteront le nom de ce port. Les patrons ne pourront sortir de ce dernier sans être munis d'une nouvelle permission, et ainsi de suite jusqu'à leur destination.

Art. S.

En cas de prise par l'ennemi, les patrons ne seroat point ad mis à reclamer le cautionnement qu'ils doivent faire à l'administration des donnes s'ils ne joignent aux pièces nécessaires pour appuyer leurs réclamations la permission de sortie qu'ils auront reçue ou s'ils ne justifient pas qu'elle leur a été donnée. L'Intendant général, le chef de l'état major général, le chef supérieur de la marine sont chargé-chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du present arrête.

Fait à Gorice le 10 juin 1813.

Signé le duc d'ABRANTES.

Par S. E. le Gouverneur général l'Auditeur secrétaire du gouvernement Signé A. Heim.

Direction du Télégraphe officiel.

AVIS IMPORTANT.

Les soins que l'administration du Télégraphe officiel s'est donnes pour qu'il présentât les nouvelles politiques dans le plus court espace possible, et pour en rendre la distribution exacte et prompte, en ont augment les frais sans prijudice pour les souscripteurs, les conditions de l'abonnement restant les nêmes que par le passé. Elle espere du moins que les fraits de par le passé. Elle espere du moins que les fraises droits que ses efforts ent pu acquérir à leur bienveillance, ne seront pas allégués inutilement à l'époque du renouvellement des souscriptions dont les besoins de l'entreprise rendent l'encaissement très-argent.

Je prie donc MM. les Abonnes qui n'ont point encore satisfait au payement du ner semestre de vouloir bien m'en faire tenir le montant à la réception du présent ayis, et ceux qui sont dans l'intention de contimuer leur abonnement pendant le cours du semestre prochain de m'en adresser le prix avec leur adresse et leur demaode.

Les interêts du journal exigeant que l'envoi en soit discontinue à toutes les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement d'ici au 15 juillet prochain, j'ai l'hooneur de prévenir MM. les Souscripteurs actuels du Télégraphe, qu'il ne sera adressé à compter de ce terme qu'à ceux qui auront fait donner avis par le Directeur des postes de leur arrondissement de l'encaissement de leur souscription de semestre.

Les sommes redues sur l'exercice de 1812. doivent être adressées à M. Paris, chargé de la comptabilité arriérée du Télégraphe, à Trieste.

> Le Directeur du Telégraphe officiel, CHARLES NODIER.

LAYBACH, DE L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

praesentationem pecuniae, seu ut ojunt, ad anticipationem, vel praenumerationem, a cujus profectu ocyor operis impressio tota pendet, et quae pro integro opere stabilitur ad pretium florenorum sex et medil seu fl. 6:30. nummorum crucia'orum, vel 16 francorum et 80 centesimorum, quaeque indigenis ab hodierno die usque ad 15, septembris anni tabentis, alienigenis vero usque ad 30. diem novembris patet. Commendatur haec quidem integre mox praestanda, idque ob chartam aestote, utpote hujus temporis praestantionem, pro ambobus tomis jam nunc comparandam; siquis tamen aliud maluerit, solvet intra dictum temporis spatium 3. flor. 15. cr. vel 8. fr. 40. cent. accipiendo autem tomo primo pendet reliquos 3 fl 15. cr. seu 8. fr. 40. cent.

Anticipatio praestatur, erga testimonium de soluta pecunia, apud auctorem ipsum habitantem Labaci in Lyceo N 28h, contignatione prima, supra scalas principales, conclavi primo ad laevom: item apud bibliopolas ejusdem urbis Henricum W. Korn, et Georgium Licht, ceterosque omnes exteros, qui hoc negotium suscipere voluerint, eo quod unicuique, solutionem pro decem exemplis repraesentanti, undecimum gratis addetur.

Elapsis supra dictis temporum spatiis exemplum singulum prostabit venale non nisi pretio florenorum octo, seu fr. 20,68 cent.

Tempus coeptae et absolvendae editionis, et alia, quae huc pertinent, peculiaribus nuntiis, viso anticipationis profectu, mox divulgabuntur.

Cupienti exemplum operis in charta elegantiori, idque indicanti et poscenti, dabitur pretio viginti francorum.

Nomina anticipantium operi typis impressa praefigentur nisi quis maluerit anonymus vocari,

VODNIK.

SLOVAR

NEMSHKO-SLOVENSKI-LATINSKI.

Deutsch = Slowenisch = Lateinisches Wörterbuch.

Luche shlema, Gin Fiich, ugor, Inn. Rr. G. die Fifche im Anhange. Anguilla. Malraupe, Die, menek, Defterreichilch, ber

Rutten, Gadus Lota, Linn. G. Anhange die Gifche.

Malftreif, der, ein ichwarger Streif am Rie den der Pferde, zhern jermen , zhern jerméniz, Mar, ber, orel, Aquila. G. Die Bogel

im Anhange. Mas das, merlad, mertvazhina, b. i.

Luder, merha, cadaver.

Nasblatter, bie, zherni mehur, hud me-

hur, tur. Majen, ben ben Barbern, bas Fleifch auf ber linten Geite ber Felle abichaben, trebim - bi - biti - bil - blen, auch mésram.

Masfliege, die, mefna muha,

cadaverina, Linn.

Masfreffend, merhojed , b. i. ein Ebier, Bogel, Infect; er, merhar, fic, merharza, cadavera vorans.

Maffeite, die, ftran na mesro, na mesri, gorjupa ftran; auch abfolute mesta, na

mesri, gorjupa kosha.

Ab, d. i. binab, doli, deorsum, b. i. weg, prozh, ab, de. ben but ab! klobuk doli! odkri fe!

depone pileum !

Sand ab, roko prozh. auf und ab, gor in doll, sursum deorsum.

d. i. bin und ber, fem ter tje, ultro citroque.

auf und ab, b. i. ungefabr, vezh al manj , plus minusve.

ab dem Bege, is poti , de via.

ab den Angen, is pred ozhi, e conspectu, ex obtutu.

Breuel ab den Bogen, stud nad maliki.

Abaafen, trebim, otrebim. G. Mafen. Abachzen, ich achze mich ab, isihtim fe, gemitu conficior.

Abactern, odorávam , odorjem - orji - ratiral - ran, arando deminuo, arando demo. Abandern , prenarejam , prenaredim - di diti - dil - rejen - muto, immuto.

d. i. befliniren, fklanjam,

Digbrauche, rasvade sateram, satarem oder satrem - tri treti - terel - tert und trea, aboleo abusus.

Abanderlich, nach allen Bedeutungen bes Berbi, prenaredliv, prekonzhliv, saterliv, fklanjaven.

Abanderung, die, poss. pienareaba; act. prenarėja; mutatio.

Deflination, fklanjanje, declinatio. Abangften, flifkam und peftim; part. pelten , pavore conficio. ich angfie mich ab, febi delam, fturim teshive (tefno ferze) part. fturjen,

pavore conficior. Abarbeiten, giatt machen, obdelujem,

obdélam ; elaboro , expolio.

b. i. los machen oddelujem, oddelam, auch odtem ober odtnem - tmi und tni éti - él - ét.

bie Schuld abarbeiten, isflusham , i -flushim dolg; pecuniam debitam penjo laborando.

b. i. fich entfraften, sdelujem, sdelam, fe, labore frangor.

b. i. abnugen G. Abnugen.

Abarbeitung, nach allen Bedeutungen bes Berbi, obdelanje; oddelanje, isflu-shenje, sdelanje.

Abargern, togotim, ftogotim; hudim, part. jen , fohudim; d. hudujem , d. hudobujem; irrito, iram moveo, stemachum moveo.

Abart, die,odrodik,rod; progenies, soboles. Spielart, prevershik, fpremenik ; genus naturæ ludibundæ, varietas, ausgeartete

sneródik, fpak; degeneratio.

Abarten, fe mezhem - zhi und metaj - tati, tal - tan, fe vérshem - versi - zhi - gel shen, is roda ; ft. snerodim fe, part. snerojen ft. svershem fe, ft. poneródim fe, degenero.

Abartig, snerojen; degener.

Abaideen, foleimige Fifche in ben Ruchen mit beifer Aiche abreiben, pepelim, opepelim und opepelim mehke ribe; part .- len cineribus conspergo.

Abaften , objedam , objem - jej - jefti - je . del - jeden.

Abaften, kleftim, okleftim; obfekujem, obfékam.

Abathmen, ben ben Metalarbeitern einen Rorper ausglieben, um alle in den Poris befindliche Luft gu vertreiben; belimli - liti - lil - len, prebelim, grejem, pregrejem - grej - éti - él - ét. Mbagen, mit agenden Mitteln wegfchaffen, odmákam, odmózhim, s'sjedno vode

ali lozhnizo.

Abaugern, ben Diethemann vom Bute, welches er befeffen, treiben, odftavlam, part. -len, odftavim; dévam, dém is

Abba, ozhe, ozha; pater, abba.

Abbacten, I. v. a. d. i. das Bacfen villen: ben, pezhem, dopezhem, auch fpezhem: sapekam, sapezlem; plane co-quo. d. i. bas Brot durch gabe hifte abbaden machen, bas Brot abbaden, es beichleunigen, perkurjam, perkurim, kruhu: popekam, popezhemzi - kel - zhen.)

II. v. n. bas Brot ift abgebaden, wenn Benm Baden die Rinde von der Krumme abgeibset mirb, fkoria je odstopila; kruh je prenagio pezhen; pezh je bila prehuda; kruh je pregnan; crusta pa-

nis soluta est.

Abbaden, kopam, fkopam ober odkopam;

lavando tollo.

Abbalgen, derem-ri - dreti - derel - dren, n dert oderem, na meh ; pellem detraho.

Abbamien, Felle durchflorfen, otepam, otepem, ftepam, ftepem pi - gfti - pel-

Abbauen, im Bergbaue, die Bubufe von bem gewonnenen Erge betabien, doffusham, doflúshim, sakládo.

abbauen, in Ende banen, bie Beche abbauen, jamo predelam.

Abbaumen, das fernge Bewebe von dem Banme abnehmen, b. b. Bebern, is fratev jemlem-maj-mati-mal-man,vsamem-sami-seti-sel-et

Albbeeren, oberam, oberem, jagode;

baccas decerpo.

Abbeigen, adgrisujem auch odgrisam, odgrisnem-sni-sniti-snil-snen morsu aufero, pramordeo.

Abbeigen, das Saar, odmakam, odmozhim, dlako; etwas in Effig, zhim-sham; liquore corrodente tollo.

Abberffen, pókam od - anth odpókam, odpózhim.

Mbberufen, klizhem, poklizhem, nasaj, prozh-klizhem-zhi-zati-zal-zan, avoco. + Abbestellen, odpovedam und odpovedújem , odpovem , delo. G. Thiagen.

Abbethen, ismolujem, ismólim ; ft. smólim. abwenden durch Bethen, vmolim.

Abbetteln, molédvam is koga, odmolédvam kómu, isberázhim is koga; emendico.

Abbegabien, die Schuld, poplazhujem, poplazham, dol ; einen Toeil davon, plazhújem, plázham na dolg; fplazhúem , fplazham , solvo. G. gabien.

Abbiegen, odpogvam, odpognem; odvihujem , odvíham ; deflecto.

Abbiid, das, poinetik, poobras: effigies. d. i. Borbiid , predpodoba ; imago.

Abbilden, obrasim und pofnemam, poobrasim und pofnamem, padaba : vpodobujem, vpodobim, pgrt - blen.

b. i. ich bin ein Borbitt, predpodebvam.

Abbinden, odvesujem, odveshem - shi-

sati-sal-san, solvo.

durch Binden o fondern, oftere. unterbinden, podvesújem, podvéshem; ípodvéshem : ligando separo.

die Berbindung in Stande bringen, povesújem povéshem; colligo.

per; religo.

ein Saft, nabiam, nabiem, fod. Abbig, ber, die Sandlung des Abbeigens, odgris.

der Ort des Abbiffes, agris.

ein abgebiffenes Stud, grishlej, odgrisik, buccella.

Abbitte die, proffina sa samero, profina sa odpuftik; deprecatio.

Abbitten, profim sa samero, oder profim sa odpufhánje, prólim odpufhánje; deprecor, veniam peto.

Abbiafen, durch Blajen wegbringen, od-

pihujem , odpiham deflo.

ben Stant, opihujem, opihnem und opiham práh.

ein Lied von einem bobern Drie, trobim, trobentam.

das Blajen beichließen, odtrobim und odtrobentam + Mbblatten , Abblattern, einen

oberam , oliftim, opulim, folia decerpo. Pflangen, oberam, oberem; obtergujem, obtergam. Schiefersteine, krojim, odkrojim; zé-

pim, odzepim; lufhim, odlufhim. und fleinen Blattern, lufhim , odlufhim.

Mbbliben, odzvetam, odzvetem-ti-fti-tel-

ten; deftoreo, deftoresco. Abbinthen, oberam, oberem, ri-rati-

ral-ran , zveije ; flores demo. Abbobren, vertam, svertam, terebro.

Abborgen, na pofodo jemlem, na pofodo vsamem; vfojam, vfodim, fe per komu; mutuor, mutuum sumo. Borgen

Abbrand, ber, vgorelfhina, pogorelfhina. "Abbranntler, ofterr. Er, pogorelz, fie, pogorélka.

Abbraten, pezhem, fpezhem-zi-zhi-ekelzhen, asse.

d. i. noch ein wenig mehr braten, popekam, popezhem.

Mbbranchen, i. Abnuben.

Mobrannen, in den Ruchen geborig braun machen, braten, rumenim, saramenim. Abbraufen bas Braufen, Gabren vollen-

den, odfhumim oder dofhumim, deferved. Abbrechen, t. v. a. 1. burch Brechen abs fondern; überhaupt, lomim, odtomim, part. lómlen, defringo.

2. ben Mft ungwen, prelamam, prelomim; prelomlam, prelomim frango. 3. Blumen, Fruchte, tergam, odtergam

und viergam; decerpo.

4. v m Ciamme, durch einen Riff, odkrehujem. odkrehnem; zhehnem, odzhehnem v avello.